

Bachelor of Science en Sciences de l'éducation – domaine I

Le domaine d'études Sciences de l'éducation regroupe l'ensemble des disciplines qui ont pris pour objet d'étude l'éducation ou la formation, au sein de la famille, à l'école, dans le monde professionnel ou socioculturel. Au niveau Bachelor, par le biais notamment des disciplines contributives (anthropologie, histoire, psychologie, sociologie, philosophie, etc.), les étudiant-e-s s'approprient différents modèles permettant d'analyser les conditions favorables au déroulement d'une formation ainsi que les causes pouvant mener aux difficultés d'apprentissage. Le programme est construit sur la base d'une large gamme de cours abordant les contenus sous des angles complémentaires.

Le plan d'études (domaine I) est structuré en 8 modules de 15 crédits ECTS chacun que les étudiant-e-s doivent valider durant leur cursus. L'étudiant-e complète son Bachelor par un programme à 60 crédits ECTS (domaine II).

L'obtention du Bachelor permet aux étudiant-e-s d'avoir un accès sans condition au Master en Sciences de l'éducation.

Structure

Module BS1.1-F / Fondements des sciences de l'éducation

Ce module vise à faire connaître et comprendre les apports centraux des disciplines contributives (anthropologie, histoire, psychologie, sociologie, philosophie) des Sciences de l'éducation. Il prépare les étudiant-e-s à une compréhension fondée théoriquement des processus d'apprentissage et de formation de la petite enfance à l'âge adulte.

Module BS1.2-F / Méthodologies de la recherche

Ce module développe les connaissances et compétences liées à la recherche scientifique en sciences sociales. Les enseignements de ce module permettent aux étudiant-e-s, sur la base d'apports théoriques et d'exemples tirés du champ de l'éducation et de la formation, d'apprécier différentes approches de la recherche quantitative et qualitative. Par le biais de séminaires, ils/elles sont entraînés à utiliser des méthodes et analyses spécifiques, mais aussi à porter un regard critique sur les publications scientifiques.

Les deux séminaires (« Initiation à la recherche quantitative et qualitative en éducation : séminaire » et « Méthodes de travail scientifique ») sont évalués par les modalités « acquis » vs « non acquis ».

Module BS1.3-F / Contextes de l'éducation

Ce module vise à développer les connaissances et savoir-faire spécifiques à différents domaines d'application des Sciences de l'éducation. Les résultats fondamentaux de recherches sont étudiés et les modes d'intervention spécifiques sont présentés de manière à aider l'étudiant-e à construire son propre projet professionnel dans le domaine des Sciences de l'éducation. Le séminaire est conçu pour aider les étudiant-e-s à développer de manière pratique les savoir-faire et attitudes d'un spécialiste en Sciences de l'éducation.

Le « Séminaire : contextes de l'éducation » est évalué par les modalités « acquis » vs « non acquis ».

Module BS1.4-F / Apprentissage et développement

Ce module met en évidence les rapports étroits entre éducation et psychologie et veut permettre aux étudiant-e-s en Sciences de l'éducation d'apprécier combien il est important de fonder toute démarche d'éducation sur une bonne connaissance du développement (physique, cognitif, affectif, relationnel et social) de l'enfant et de l'adolescent.

Module BS1.5-F / Pratique pédagogique

Ce module offre une entrée dans le champ pratique des Sciences de l'éducation par le biais de trois axes complémentaires. Si les Travaux pratiques de recherche visent la concrétisation d'un projet de recherche empirique (incluant une récolte de données originale) avec réinvestissement des compétences qui ont été développées dans le module BS1.2-F, le Travail de séminaire a pour objectif de familiariser les étudiant-e-s à l'articulation des idées, des théories et des modèles ainsi qu'à l'écriture scientifique. Quant au stage de Bachelor, il permet à l'étudiant-e de découvrir de manière plus circonstanciée – principalement par l'observation – deux terrains professionnels liés aux Sciences de l'éducation.

Les trois unités d'enseignement de ce module sont évaluées par les modalités « acquis » vs « non acquis ».

Module BS1.6-F / Enseignement

Avec ce module, les étudiant-e-s acquièrent des connaissances leur permettant de comprendre la complexité de deux thématiques importantes pour l'enseignement : l'évaluation des apprentissages et les relations qui se construisent entre enseignants et apprenants, plus ou moins favorables à l'apprentissage. Les étudiant-e-s ont l'occasion de mettre ces connaissances en pratique dans l'activité de soutien à l'apprentissage, conçue de façon à développer leur compétence à articuler théorie et pratique.

Module BS1.7-F / Travail de Bachelor

Le Travail de Bachelor prend la forme d'un mémoire théorique qui atteste de la capacité de l'étudiant-e à définir et traiter une question relevant des Sciences de l'éducation (définition d'une problématique, recherche d'informations pertinentes dans la littérature scientifique, exploitation des écrits scientifiques dans une discussion argumentée). Le Travail de Bachelor est « théorique » dans le sens où l'étudiant-e fait appel à la littérature scientifique pour traiter cette problématique. Le Travail de Bachelor peut constituer une base à développer pour un futur Mémoire de Master. Un colloque permet aux étudiant-e-s de développer leurs compétences de communication scientifique tout au long du processus d'élaboration de ce travail.

Module BS1.8-F / CTC

Les compétences transversales et complémentaires offrent à l'étudiant-e la possibilité de s'ouvrir à d'autres domaines d'études. Les langues, dont la maîtrise est pertinente pour l'étude des Sciences de l'éducation, font l'objet d'une recommandation particulière. Les étudiant-e-s veillent à compléter ce module tout au long de leur cursus.



BACHELOR OF SCIENCE — Sciences de l'éducation — Domaine I (120 crédits ECTS)

Année	Titre du module		Cours du module		ECTS
1ère	Module BS1.1-F Fondements des sciences de l'éducation	2 cours à choix	SA L23.00003 - Introduction aux sciences de l'éducation	3	
			SA L23.00099 - Anthropologie de l'éducation	3	
			SA L23.00171 - Introduction à la technologie de l'éducation SP L20.00427 - Interactions : communication interpersonnelle et constitution du social	3	15
				3	
			SA L25.00012 - Introduction à la psychologie SP L22.00826 - Philosophie de l'éducation	3	
			SA L20.00422 - Cours Introduction à la sociologie	3	
			SP L09.00633 - Cours BA/MA Linguistique: Introduction à la linguistique appliquée	3	
			SP L23.00539 – International Education Policy	3	
			SP L23.00580 – Wissenschaftstheorie der Erziehungswissenschaften	3	
	Module BS1.2-F		SA L20.00526 - Epistémologie générale	3	
	Méthodologies de la recherche		SA L23.00545 - Méthodes de travail scientifique	3	45
			AA L24.00751 - Initiation à la recherche en éducation	6	15
			SP L23.00546 - Initiation à la recherche quantitative et qualitative en éducation : séminaire	3	
	Module BS1.3-F		SP L23.00110 - Education familiale	3	
	Contextes de l'éducation		SP L23.00175 - Education interculturelle	3	
			SP L23.00074 - Education des adultes	3	15
			SP L23.00108 - Systèmes d'éducation et de formation	3	
			SP L23.00247 - Séminaire : contextes de l'éducation	3	
2ème	Module BS1. 4 -F Apprentissage et développement		SA L23.00077 - Apprentissage, mémoire et motivation à l'école	3	
			AA L23.00549 - Psychologie du développement	6	15
			SP L23.00072 - Processus socio-psychologiques de l'apprentissage	3	
			SP L23.00075 - Psycho-pédagogie de l'adolescence	3	
	Module BS1. 5 -F Pratique pédagogique		AA L23.00101 - Travaux pratiques de recherche	6	
			— L23.00547 - Stage Bachelor	6	15
			AA L23.00548 - Travail de séminaire	3	
Зете	Module BS1. 6 -F Enseignement		SA L23.00130 - Evaluation et différenciation	3	
			SA L24.00413 - Relations et affectivité en classe	3	
			SA L23.00102 - Soutien à l'apprentissage : cours	3	15
			AA L23.00648 - Soutien à l'apprentissage : pratique	6	
	Module BS1. 7 -F Travail de Bachelor		AA L23.00177 - Travail de Bachelor	15	15
	Module BS1.8-F CTC		Compétences transversales et complémentaires		15
D .'.C'	par la Commission des études et examens le 27 02 2014				



Directives d'application du Bachelor of Science (BSc) en Sciences de l'éducation (domaine I)

Ce plan d'études est subordonné au Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Structure

Les étudiant-e-s de domaine I ne peuvent s'inscrire qu'aux cours correspondant à leur année d'études. Les 15 crédits ECTS de compétences transversales et complémentaires peuvent être accumulés tout au long de la formation. Le stage peut être effectué à n'importe quel moment de la formation. Les directives spécifiques à l'accomplissement et à la validation du stage sont accessibles par le biais du site internet du Département.

Les évaluation-s des modules de première année constituent l'examen de fin de première année au sens des articles 29 à 32 du Règlement de Faculté précité.

Le domaine « Sciences de l'éducation » peut être étudié de manière bilingue. Pour cela, au minimum 40% des crédits (CTC compris) doivent avoir été accomplis dans chacune des langues. Se référer au plan d'études *ad hoc* : Plan d'études 2020, Bachelor en Sciences de l'éducation bilingue, Domaine I, 120 crédits ECTS.

Inscription et attribution des crédits

Concernant les délais d'inscription et de retrait aux cours et aux examens, les directives du Règlement de Faculté précité (art. 23 et 24) font foi. Un-e étudiant-e non-inscrit-e ne peut prétendre à une évaluation.

L'attribution des crédits ECTS suit les conditions figurant à l'art. 9 du Règlement de Faculté précité.

Toutes les unités d'enseignement sont évaluées soit séparément, soit dans le cadre d'une évaluation par module. Une unité d'enseignement ne peut être validée que dans le module auquel elle est rattachée. Certaines unités d'enseignement (voir détail dans le descriptif) sont évaluées par les modalités « acquis » vs « non acquis ».

Lorsque les unités d'enseignement sont évaluées séparément, chaque validation doit être suffisante. La note du module résulte alors de la moyenne arithmétique non arrondie des notes partielles.

Conformément à l'art. 15 du Règlement de Faculté précité, une évaluation non réussie peut être répétée une seule fois.

Après deux échecs, l'unité d'enseignement ne peut plus être validée. L'étudiant-e se retrouve alors en échec définitif si cette unité d'enseignement est obligatoire dans son plan d'études. S'il s'agit d'un cours optionnel, un autre cours doit être validé parmi les cours à choix restants.

La note globale du domaine pour le diplôme final résulte de la moyenne arithmétique de l'ensemble des notes des différents modules suivis ; les notes des CTC ne sont pas prises en compte dans le calcul de la note globale du domaine, mais figurent sur l'annexe au diplôme.